

**COMPTE RENDU**  
**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, PETITE**  
**ENFANCE, SENIORS ET HANDICAP**  
**DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024**

Présents : Mesdames Chantal GIORDA et Samira MAKHLOUFI et messieurs Christian HYVERT et Philippe POUCHAIN

Excusés : Messieurs Gilles BAIX et Fabien GRILLOT

Absents : Mesdames Agnès ARRY, Jamila BAOUYA, Marie-Christine CHARDONNET, Céline DESNOS, Aurélie GROMIER, Anne MARTINOT, Flavie VARRAUD-ROSSET et Laure VILLIE et messieurs Eric ESNAULT, Thierry GERARD et Frédéric RICHARD

Professionnels présents :

Caroline BERLIOZ – Responsable des 2 Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E)

Marina BOIVIN – Ajointe à la crèche « Les Lutins »

Amandine COSTE – Médecin référent Crèche et Micro-crèche

Elise JACQUIN-DANTIN – Directrice de l’Action sociale et de la Petite enfance

Veronique OUGIER – Responsable du Relais Petite Enfance (R.P.E)

Emilie WAREMBOURG – Puéricultrice de P.M.I

Excusées : Mesdames Emmanuelle COLLOMB du service de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) du Département et Eva PICHON-MARTIN, Educatrice de Jeune enfants (Crèche les Lutins et L.A.E.P Clochette)

-----

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES E.A.J.E (crèche Les Lutins et micro-crèche Les Lucioles)**

L’ensemble des modifications ont été validées.

Madame Amandine COSTE, Médecin référent a validé les modifications concernant les sujets en lien avec la santé.

Madame Emilie WAREMBOURG, Puéricultrice de P.M.I a noté les liens positifs entre la P.M.I et les équipes de la crèche et de la micro-crèche. Des rencontres régulières sont en place tous les 2 ou 3 mois pour échanger sur des situations et définir les actions possibles. Les deux E.A.J.E (Etablissement d’Accueil du Jeune Enfant) sont également en lien avec le C.A.M.S.P (Centre d’Action Médico-Sociale Précoce) régulièrement pour les enfants accompagnés en lien avec le handicap.

Il a été précisé en parallèle qu'une matinée de formation concernant les procédures en lien avec la protection de l'enfance va se tenir le lundi 21 octobre 2024 matin pour les agents des E.A.J.E, du CCAS et de la Police municipale. Cette matinée sera animée par les services du Département.

### **CHANGEMENT DE LOGICIEL PETITE ENFANCE :**

Le choix de la municipalité s'est tourné vers le logiciel INOé de la société Aïga. Le changement de logiciel s'effectuera à partir de janvier 2025.

- Pourquoi un changement de logiciel ?
  - Demande du service scolaire qui n'était pas satisfait de la fiabilité du logiciel actuel
  - Nouveau logiciel très adapté à la petite enfance
  - Nouveau logiciel pouvant être utilisé par le R.P.E
  - Le mode de paiement par prélèvement automatique pourra être mis en place
  
- Comment ?
  - Formation des utilisateurs du logiciel dès le mois d'octobre 2024
  - Information aux familles d'ici la fin de l'année 2024

### **NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION PETITE ENFANCE :**

Le choix de la municipalité s'est tourné vers API restauration.

API est une entreprise familiale fondée en 1956.

La branche API Premiers pas est exclusivement dédiée aux structures petite enfance, en repas livrés ou en cuisine sur place.

Pour s'adapter aux besoins des enfants étapes par étapes, API propose 3 types de repas : bébés/moyens/grands.

Les repas sont livrés « prêt à servir » avec des textures adaptées à chaque tranche d'âge : très lisse, mouliné, morceaux.

Au regard de nos besoins, nous avons fait le choix de commander des repas bébés et des repas grands.

Le Bio est au cœur de leur prestation pour réduire au maximum la présence de pesticides, nitrates et résidus.

La cuisine et le savoir-faire des cuisiniers est au cœur du quotidien d'API et permet de développer des recettes exclusives pour la petite enfance : goût et maîtrise des apports en sel et matière grasse. La cuisine est faite à partir de produits frais et bio. Les produits régionaux et de saison sont privilégiés.

Nous travaillons avec API depuis juillet 2024. Nous sommes très satisfaits de ce nouveau prestataire. Les menus sont vraiment diversifiés et le goût est présent. Les enfants, bien que surpris au début par tant de diversité dans les changements se sont bien habitués. Nous sommes également satisfaits de la livraison et de la communication avec API.

Ce choix amène un engagement financier plus important de la collectivité mais permet d'apporter une qualité meilleure aux repas des enfants.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN C.C.A.S :**

La Mairie a demandé à la CAF son soutien dans la réhabilitation de l'ancien C.C.A.S via le F.M.E (Fond de Modernisation des Etablissements). La commission CAF s'est réunie le 19 septembre dernier, nous attendons leur décision.

Les anciens locaux du C.C.A.S qui sont attenants à la crèche des Lutins vont être réhabilités.

Les 3 objectifs principaux sont :

- L'amélioration de la qualité de vie au travail pour les professionnelles de la petite enfance en leur aménageant une salle de pause plus grande, un vestiaire confortable et un bureau supplémentaire pour recevoir les parents en toute confidentialité et travailler sur des projets, des dossiers au calme
- La qualité d'accueil des usagers avec :
  - Un espace allaitement accueillant et intime
  - Un hall d'attente chaleureux pour les familles et assistantes maternelles venant chercher des renseignements auprès du R.P.E
- Répondre aux obligations réglementaires avec le nombre de m2 nécessaire pour la salle de pause du personnel et l'hygiène de la biberonnerie

+ cf. plans ci-joints

## **DISPOSITIF A.V.I.P = Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelles :**

- L'objectif : favoriser le retour à l'emploi des familles
- Le principe :
  - Places d'accueil réservées au sein de la crèche
  - Orientation des parents vers ces crèches sur proposition des partenaires de l'insertion professionnelle (France travail, mission locale...)
  - Contrat tripartite entre les parents, la crèche et les partenaires de l'insertion
  - Accompagnement personnalisé des parents
- Projet pour Les Lutins :
  - Pourquoi ? :
    - Dispositif très intéressant et pouvant entrer dans les compétences obligatoires du S.P.P.E (service public de la petite enfance)
    - La crèche est régulièrement sollicitée par des familles recherchant un mode de garde pour leur permettre de reprendre une formation ou un emploi (en 2023, 14 familles ont bénéficié d'un accueil de dépannage)
    - L'équipe pédagogique a les compétences et l'envie de poursuivre l'accompagnement de ces familles en situation d'insertion professionnelle
  - Comment ? :
    - En Augmentant la capacité d'accueil de 22 à 24 places en journée complète ce qui permettrait de réserver 2 places A.V.I.P en journée complète du lundi au vendredi (de 7h45 à 18h15).
    - En formant davantage les professionnelles de la crèche si besoin.

## **DISPOSITIF EXPERIMENTAL « médiation relais petite enfance » :**

Au titre de l'année 2023, dans le cadre du fond d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, le Département de la Savoie a accordé une subvention à la commune de LA RAVOIRE pour l'action « **Médiation relais petite enfance** » pour la mise en œuvre de contrats courts de garde chez les assistants maternels.

Les objectifs sont les suivants :

- Développer l'offre de garde ouverte par les assistants maternels avec une période d'adaptation plus rapide en mobilisant, si besoin, les 50 heures de garde ponctuelle par mois si dépassement de la capacité d'accueil,
- Lever les freins tant des assistants maternels que des familles en étant facilitateur dans la mise en place de contrats de garde ponctuelle

Une subvention de 6 000 € a été perçue en janvier 2024 par la commune correspondant à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023.

Cette somme se répartie de la manière suivante :

- 3 000 € pour assurer la coordination, la médiation et la mise en place des contrats courts par le Relais Petite Enfance (R.P.E) de la commune
- 3 000 € pour la prise en charge financière d'une partie des frais de garde et la sécurisation des risques d'impayés

Ce dispositif étant une expérimentation et le versement de la subvention étant intervenue en janvier 2024, il a été acté le 4 avril 2024 en lien avec le Département que l'action pouvait se poursuivre durant 6 mois.

- Instruction des demandes d'aide

Le Maire de la commune de LA RAVOIRE a décidé de déléguer l'instruction des demandes d'aides à la commission permanente du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S) de la commune déjà en place.

Les conditions d'attribution sont donc celles inscrites dans le règlement des aides financières facultatives actuellement en vigueur et adopté par le Conseil d'Administration du C.C.A.S en juin 2024.

- Modalité de dépôt de la demande

Toute demande d'aide financière devra être déposée comme prévu dans le règlement auprès du C.C.A.S par le service social du Conseil départemental ou par un travailleur social dépendant d'un organisme social ou médico-social.

## **LA RAVOIRE : VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES**

Le samedi 7 septembre 2024, La Ravoire est devenue officiellement ville ambassadrice du don d'organes. C'est le collectif Greffe+ qui a remis son panneau « label » lors de la fête de la rentrée. Une reconnaissance qui rend hommage aux donateurs et aux familles concernées.

3 panneaux vont être installés aux entrées de la ville qui s'engage à être un relais de communication sur le don d'organe.

Il a été proposé que le Département de la Savoie soit le 1<sup>er</sup> département ambassadeur.

## **PROJET CREATION MICRO-CRECHE - A.D.M.R**

Comme indiqué lors de la commission du 10 avril dernier l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R) réfléchissait depuis deux ans pour la création d'une micro-crèche sur la commune. En effet, suite à la libération de certains locaux de l'association, un projet était en réflexion.

La micro-crèche devait proposer 12 places dont 10 pour lesquels l'A.D.M.R sollicitait l'appui financier de la commune.

Un projet plus abouti devait être présenté à la commune avant l'été 2024 afin que des crédits puissent être inscrits, le cas échéant, au budget prévisionnel 2025.

La commune a reçu un courrier durant l'été afin de nous informer que le projet avait été rejeté par le conseil d'administration de la fédération A.D.M.R car représentant un risque financier trop grand pour l'association.

**L'ordre du jour n'appelant plus de question, la séance a été levée.**